

Justice climatique : le réchauffement climatique aura son procès

Baldon Avocats
7 mars 2019

Extrait : *“(…) C’est donc sans surprise que « L’Affaire du siècle » va se terminer au tribunal. Le collectif n’aura pas à attendre l’expiration du délai légal pour l’annoncer. **Me Clémentine Baldon, l’avocate de la Fondation pour la nature et l’homme est affirmative. L’action en justice sera introduite après le 15 mars devant le tribunal administratif de Paris pour « carence fautive ». Le recours contiendra « une demande d’injonction à agir », révèle cette avocate. Il faudra compter « deux ans environ », estime-t-elle, pour obtenir une décision devant le juge administratif.***

(…) Clémentine Baldon regrette la réponse de l’exécutif, et y voit « un énoncé de mesures sans vraiment prendre partie sur leur mise en œuvre ». Or, déplore-t-elle, « la loi Grenelle de 2009, pour ne prendre qu’elle, était déjà très ambitieuse. Peu de mesures ont été pourtant engagées depuis dix ans, notamment en matière de normes de construction » (…)

Pour lire l’article en intégralité : Justice climatique : le réchauffement climatique aura son procès